

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/98

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERANT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

**Objet : nouveau bail et conditions tarifaires du local commercial situé à Lastours (Rilhac-Lastours) à l'association « O Chemin de ronde ».**

## Exposé :

La Communauté de Communes est propriétaire d'un local commercial d'une surface de 160 m<sup>2</sup> situé dans le bourg de Lastours et aménagé pour une activité de café-restaurant.

À la suite du non-renouvellement du bail par le locataire précédent, une association s'est constituée dans le but de mener dans les lieux une activité de bar, épicerie, petite restauration et animations et a sollicité la mise à disposition du local.

La Communauté de communes, par Délibération n°2024/19 du 05/03/2024, a accordé à l'association « O Chemin de ronde » la mise à disposition à titre gracieux du local à compter du 2 avril 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, et acté la nécessité d'un bail à titre onéreux ensuite.

Après échange avec l'association « O Chemin de ronde » qui souhaite poursuivre son activité dans le local commercial, il est proposé de conclure avec elle un bail d'un an au loyer de 150 € TTC par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour continuer l'activité engagée de café, épicerie, petite restauration et animations.

Le bureau Communautaire du 09/12/2024 a émis un avis favorable sur cette proposition.

## Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de louer à l'association « O Chemin de ronde » le local commercial situé dans le bourg de Lastours pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025 au loyer de 150 € TTC par mois.
- **Autorise** le Président à effectuer les démarches et à signer le bail et tous documents y afférent.

Copie de récépissé en préfecture  
087-200070508-20241217-D2024-98-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

- **Autorise** le Président à signer le renouvellement de ce bail pour les deux années suivantes, à condition tarifaire au moins égale.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,  
Emmanuel DEXET

